

05 mar 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 5 mars 2004

Maximum à facturer

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution d'un article (*) de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (**).

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution d'un article (*) de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (**).

Ce projet doit permettre l'harmonisation des règles financières de la franchise sociale et fiscale, qui a précédé le maximum à facturer (***), et de celles de la loi relative à ce dernier système.(*) l'article 37 septiesdecies, deuxième alinéa.(**) coordonnée le 14 juillet 1994.(***) arrêté royal du 22 mars 1999.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>